

## Ile de France, la Région et l'État ignorent l'avenir

*Le conseil régional vient d'adopter le Contrat de plan régional de la formation et l'orientation professionnelle (CPRDFOP) Ile de France*

### **Concertation bâclée**

L'Etat, et singulièrement les 3 rectorats, n'a pas jugé utile d'informer les représentants des personnels dans les comités techniques des orientations qu'il a mises en avant.

La région n' a pas non plus explicité sa position au delà du bureau du CREFOP (comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle).

Le CREFOP, co présidé par l'Etat et la Région, réuni le 9 décembre à 11h30, a adopté le projet en 1h30 sans réel débat.

### **Manque d'ambition**

La transition énergétique, la mise en place de la métropole du Grand Paris vont modifier en profondeur la nature des emplois en Ile de France. Cet aspect est largement ignoré au profit d'une adaptation au marché du travail tel qu'il est actuellement, tant pour la formation initiale que continue. Pourtant il faut plusieurs années entre la conception d'une formation et la sortie de ses premiers diplômés.

### **Vieilles recettes**

L'objectif de 100 000 apprentis est mis en avant comme il y a 15 ans quand la région avait une autre majorité. Cet objectif n'a jamais été atteint ; si l'apprentissage a fortement augmenté dans les formations du supérieur, il a diminué pour les formations du secondaire (CAP, bac professionnel). En Ile de France, il y a autant d'apprentis en master qu'en CAP.

### **Affaiblissement du service public**

La formation professionnelle -scolaire, apprentissage, continue- va être répartie entre les établissements publics et ceux du privé, sans garantie de laïcité, de frais d'inscription et de cadrage pédagogique.

La FSU a défendu la nécessité d'élever le niveau de qualification des franciliens par la formation initiale et la formation continue, elle a également plaidé pour que le contrat de plan aide à réduire les inégalités territoriales fortes dans l'accès aux qualifications. La FSU ne retrouve pas ces ambitions dans le contrat de plan. Atteindre l'objectif fixé dans la loi de 60% d'une génération diplômés de l'enseignement supérieur suppose pourtant d'augmenter l'accès aux baccalauréats généraux et technologiques et d'améliorer la réussite des bacheliers professionnels